



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Pierre Vaillancourt, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code Municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Kazabazua a adopté, lors de sa séance tenue le 1^{er} novembre 2022, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023,

QUE ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 19 h au centre communautaire, 26 chemin Begley à Kazabazua:

- | | | |
|--------------|-----------|-------------|
| • 10 janvier | 2 mai | 5 septembre |
| • 7 février | 6 juin | 3 octobre |
| • 7 mars | 4 juillet | 7 novembre |
| • 4 avril | 1 août | 5 décembre |

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNE A Kazabazua
CE 2 novembre 2022

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général et greffier-trésorier
